



# COMMUNE DE CARS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 1er juillet 2021 à 19h 00  
A la salle du conseil de la mairie de CARS**

**PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAGUE, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND.**

**ABSENTS EXCUSES (5) : Mmes Dominique FARGES, Beatrice RUIZ, Caroline LE THOËR et Mrs Nicolas CARREAU, André GIRAUD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT**

### **Validation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil**

#### **Municipal**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Délibérations à prendre**

##### **1) Délibération pour exonération de la taxe foncière non bâti exploitation BIO**

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par plusieurs viticulteurs exploitant en mode de production biologique afin de bénéficier de l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé.

Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit adresser au service des impôts, avant le 1er janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées, accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer en faveur d'une exonération des terrains exploités selon le mode de production biologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention :  
-décide de l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, en faveur des terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique.

## **2) Délibération pour validation du choix des entreprises pour remise en état des ateliers**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé l'appel d'offre à procédure adaptée (MAPA) pour la réparation des ateliers communaux. Plusieurs entreprises y ont répondu et notre Maitre d'Œuvre, le cabinet MOREAU & Associés, cabinet d'ingénierie du bâtiment, a analysé leurs offres. 2 lots sont prévus, un lot pour les fondations spéciales et un autre pour le gros œuvre.

### **Lot 1 : fondations spéciales**

- AQUITAINE FONDATION RENOVATION
- SOLTECHNIC
- TEMSOL
- NGE FONDATIONS

### **Lot 2 : Gros œuvre**

- GALLART
- NEVEU

Le cabinet MOREAU & Associés a présenté le rapport d'analyse le 25 juin à la commission bâtiments & routes.

Monsieur le Maire propose de suivre l'analyse du cabinet MOREAU & Associés, et de retenir :

- pour le Lot 1 (fondations spéciales) l'entreprise TEMSOL pour un montant HT de 63240€
- pour le lot 2 (Gros œuvre) l'entreprise NEVEU pour un montant HT de 79000€

soit un total HT de 142240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce choix et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **3) Délibération pour augmentation des tarifs de la garderie et cantine scolaire**

Monsieur le Maire indique que le tarif de la garderie du matin et du soir devient unique. Nous souhaitons appliquer le prix forfaitaire du matin (1,10€) à la garderie du soir. Les tarifs différenciés pour la première et la deuxième heure applicables le soir entraînent un travail supplémentaire de pointage des agents communaux. Pour simplifier le pointage de présence des enfants et la gestion nous proposons de forfaitiser le prix de la garderie du matin et du soir.

**le matin de 7 h 15 à 8 h 35 : Prix forfaitaire 1.10 €**

**le soir : 16 h 30 à 18 h 15 : Prix forfaitaire 1.10 €**

au lieu de

**le matin de 7 h 30 à 8 h 35 Prix forfaitaire 1.10 €**

**le soir : 16 h 30 à 18 h 30 1<sup>ère</sup> heure : 0.90 €**

**2<sup>ème</sup> heure : 0.50 €**

Monsieur le Maire précise qu'en début d'année nous avons changé de prestataire pour la confection des repas de la cantine scolaire. Ce changement s'est fait très rapidement suite à la défection d'ANSAMBLE l'ancien prestataire. L'AQUITAINE DE RESTAURATION a été retenue par le Conseil Municipal. Le nouveau prestataire proposait la même formule de restauration en maintenant, voire en haussant la qualité de la prestation. L'augmentation du cout des repas allait de 8,5% à 13,2% respectivement pour les repas enfant et repas adulte. Nous n'avons pas répercuté cette augmentation sur le prix du repas puisque il était trop tard pour mettre à jour le règlement.

Aujourd'hui nous souhaitons une augmentation du prix du repas de 0,10€ soit environ 4%. Ainsi à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 le prix du repas sera fixé à :

Prix repas	actuel	Au 1 <sup>er</sup> septembre
Enfants inscrits	2,40€	2,50€
occasionnels	3,10€	3,20€
enseignants	3,90€	4,00€

Le règlement intérieur garderie scolaire et le règlement restaurant scolaire seront mis à jour avec ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire et de l'unification du tarif de la garderie et la mise à jour des règlements garderie et cantine.

#### **4) Délibération pour pour DM n°1**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits, pour l'achat des guirlandes, la fourniture et la pose d'un columbarium en granit au cimetière et la numérisation des actes état civil.

#### **En section d'investissement**

Dépense :

- ◆ 020 dépenses imprévues - 26 500 €
- ◆ 2135 installations générales (guirlandes) + 8 000 €
- ◆ 21316/15 Equipements du cimetière (opération 15 cimetière) + 15 000 €
- ◆ 2051 Concessions (actes numérisés) + 3 500 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

## **2. Informations**

### ➤ **Droit de préemption (DIA)**

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310021J0008	25/03/2021	Non préempté
DIA03310021J0009	25/03/2021	Non préempté
DIA03310021J0010	14/04/2021	Non préempté
DIA03310021J0011	12/04/2021	Non préempté
DIA03310021J0012	19/04/2021	Non préempté
DIA03310021J0013	14/05/2021	Non préempté
DIA03310021J0014	14/05/2021	Non préempté
DIA03310021J0015	27/05/2021	Non préempté
DIA03310021J0016	21/05/2021	Non préempté
DIA03310021J0017	14/06/2021	Non préempté
DIA03310021J0018	18/06/2021	Non préempté
DIA03310021J0019	25/06/2021	Non préempté
DIA03310021J0020	29/06/2021	Non préempté

### ➤ **Aménagement village PEYREAU**

Il s'agit de sécuriser la circulation routière à l'entrée du hameau « PEYREAU », cette voie communale est l'accès à ce hameau par la D937. C'est une voie assez utilisée et sur laquelle circulent des véhicules particuliers mais aussi des camions ayant pour destination les établissements BOUE et les propriétés viticoles environnantes. Le bus de ramassage scolaire y circule aussi, en effet un arrêt « Bus Scolaire » existe dans le centre du hameau.

Le hameau accueille de nouvelles maisons et des familles avec enfants qui utilisent le transport scolaire. Le hameau est en zone urbaine UBa donc avec un potentiel certain de nouvelles habitations.

Un regroupement de poubelles « sauvage » est situé dans le centre du hameau, il faut l'organiser.

L'arrêt de bus scolaire n'est pas accessible et pas accueillant, il faut modifier son aménagement.

La commune a acquis les parcelles 493 et 494 pour la réalisation de cet aménagement.

## OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

- ✓ Elargir la chaussée pour permettre le croisement des véhicules sans empiéter sur les trottoirs
- ✓ Réaliser le busage du fossé pour permettre cet élargissement, l'aménagement de places de stationnement et de l'arrêt de bus
- ✓ Réalisation d'une aire de stockage des poubelles
- ✓ Réalisation d'une plateforme pour l'arrêt du bus scolaire
- ✓ Mise en place d'équipements pour ralentir la vitesse des véhicules
- ✓ Réalisation d'un mur sur limite de propriété sur bordure Est de la parcelle 494 (à la charge des deux propriétaires)

La société ECTAUR est chargée de faire l'AVP pour la réalisation de ces travaux, la topographie est faite

### ➤ **Entretien des fossés**

A ce jour les travaux de fauchage des fossés sont réalisés, les fortes pluies qui ont suivi ces travaux ont entraîné les herbes coupées et encore verte, alors par endroit celles-ci ont bouché des têtes de pont. Les cantonniers ont effectué le nettoyage rapidement

Les dernières pluies importantes ont encore montré les limites du drainage des eaux pluviales, les premiers travaux de nettoyage des canalisations notamment au Ripassou, et à chai neuf ont permis d'améliorer ce drainage. Evidemment nous engagerons les travaux nécessaires après les études topographiques pour fiabiliser l'écoulement des eaux pluviales et sécuriser d'abord les habitations.

### ➤ **Appel d'offre entretien des routes**

La société d'ingénierie ECTAUR assure la Maitrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes. Le DCE a été présenté le 23 juin.

Un marché à procédure adaptée (MAPA) concernant ces travaux a été publié le 24 juin dans SUD OUEST.

La remise des offres est prévue le 15 juillet, après l'analyse des offres par ECTAUR le rapport d'analyse sera présenté fin juillet. La validation du choix sera faite lors du CM du 02 septembre

A partir du 03 septembre, 11 jours pour avertir les entreprises non retenues (délai légal)

Travaux des routes prévus en octobre.

### ➤ **Eclairage public avancement des travaux**

Le changement de points lumineux a eu lieu mais pas selon nos prévisions, beaucoup de PL n'ont pas été changé suite à une mauvaise interprétation du besoin. Nous aurons donc une tranche supplémentaire pour l'année prochaine.

### ➤ **Lotissement à la Sauvetat**

Deux promoteurs sont intéressés pour relancer l'aménagement du lotissement de La Sauvetat. Ils sont en négociation avec les propriétaires qui avait déjà lancé le projet en 2006.

Le lotissement reprendrait les mêmes aménagements soit 13 parcelles de 1000m<sup>2</sup> avec un programme de constructions individuelles. Il pourrait bénéficier de l'assainissement collectif existant.

### ➤ **Le cimetière**

Le nouveau portail devrait être mis en place 1ere quinzaine de juillet

➤ **Le petit journal**

Les secteurs de Matthieu et Jérôme, Virginie et Caroline, André et Nicolas restent à faire. Cela devrait être fait ce weekend.

➤ **Ecole**

Caroline nous quitte après 15 ans de bons et loyaux services auprès des enfants. Un pot sera organisé à la mairie le lundi 5 juillet à 17 heures. Dominique et Régine s'occupent de l'organisation du pot ainsi que de l'achat d'une corbeille de fruits.

### **3. Les Commissions**

Faire le point de l'activité des commissions

*Voir annexe*

### **4. Questions diverses**

Monsieur Etienne Delomier informe que la maison Audureau a été entièrement vidée. Francis et Dominique Arias et Gilles Berthault et Etienne ont commencé à débarrasser la Sauvetat. 3 tours ont été fait à la déchèterie

M. Mathieu DELOMIER demande que le trottoir dans la rue du cimetière soit nettoyé afin que le trottoir reste en bon état.

Mme Virginie Fredaigue demande également le nettoyage du parterre de fleurs devant chez elle.

Après 3 demandes, M Jérôme Durand demande de pouvoir enlever deux panneaux clôturant sa propriété et un bout de chemin afin de pouvoir passer la tondeuse. Accord lui est donné.

La séance s'est levée à 21 H30.

# ANNEXE

## LES COMMISSIONS

### ***Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)***

Voir informations : appel d'offre trx routes & validation du choix des entreprises pour travaux de remise en état des ateliers municipaux

### ***Commission Cimetière (Philippe SEVIN)***

Lancement des travaux pour ajout de case pour urnes funéraires

### ***Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)***

Pas d'activité

### ***Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)***

Pas d'activité

### ***Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)***

Interrogation sur le maintien de la 4eme classe

### ***Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)***

Selon dossiers à instruire

Prévoir une réunion pour préparation PLUI, quels sont les zones à préserver, à étendre, à créer, selon quels critères ?, dans le respect du SCoT. Quelle est la place de CARS dans le pôle urbain, ses atouts ses faiblesses ?

### ***Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)***

### ***Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)***

Bilan du point informatique

### ***Commission Information et communication (Dominique FARGES)***

Petit journal de Juillet tirage réalisé, reste pliage et distribution

### ***Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)***

Révision du PCS

### ***Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)***

Bilan travaux éclairage public (voir information)

### ***Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)***

### ***Commission Economie et Emploi (Etienne DELOMIER)***

Commission regroupée avec commission Actions sociales

2.